

PRESENTATION

30ème Anniversaire

Nouveauté cette année.

Le règlement prend en compte les pilotes membres du club ayant leur licence à jour dans un autre club.

Le bonus *T'B* et supprimé.

Les aéro-clubs participants ont le choix entre 4 dates parmi les week-ends des 14-15 et 21-22 juin.

Comme l'an passé, les résultats seront à remplir sur le [site internet de la Fédération](#) et les documents complémentaires seront demandés aux dix premiers clubs de chaque classement.

REGLEMENT

Objectifs et généralités

Article 1 :

Cette manifestation est ouverte à tous les aéro-clubs affiliés à la FFA. L'objectif est de faire voler un maximum de membres d'un club au cours de cette journée. La simplicité du règlement permet à tous de participer à cette manifestation, quel que soient ses moyens financiers et son expérience. Les pilotes en cours de formation y participent en instruction ou en solo si autorisés.

Article 2 :

Cette journée se déroule pour les clubs de la métropole de **8h00** locale à **21h00** locale. Le temps de vol d'un appareil ne pourra être supérieur à **13h** diminué d'autant de fois 6 minutes qu'il y aura eu de changements de pilotes.

Les vols devront avoir une durée minimale de **20 minutes**.

Pour les clubs des DOM-TOM, dont la durée locale du jour est inférieure à 13h, le résultat sera majoré dans le rapport suivant : $13/\text{durée du jour}$ sous réserve de la présentation d'un justificatif de cette durée (éphéméride, agenda, calendrier, etc.).

Article 3 : Création de deux groupes

Il est créé deux groupes, et donc deux classements, suivant le nombre d'avions immatriculés au nom de l'association et susceptibles de participer. Il s'agit des avions possédés par le club au jour de la manifestation, et seuls ces appareils, exception faite des avions participant ce jour là à une manifestation reconnue par la Fédération, des avions de voltige et de collection.

- **Groupe « clubs petits et moyens »** : Nombre d'appareils susceptibles de participer au plus égal à 5. Dans ce groupe tous les appareils susceptibles de participer doivent participer. ***L'indisponibilité éventuelle d'un appareil devra être justifiée par écrit par le responsable technique de son entretien qui indiquera le motif d'indisponibilité.***
- **Groupe « gros clubs »** : Nombre d'appareils susceptibles de participer supérieur à 5. Dans ce groupe le nombre d'appareil participant est laissé à la discrétion des clubs.

Article 4 :

Tous les pilotes participant devront avoir leur licence fédérale et leur cotisation club à jour.

Article 5 :

Les vols devront être effectués en parfait accord avec la réglementation aéronautique. En particulier les carnets de route seront à bord des appareils entièrement remplis et signés par les commandants de bord. Dans le cas de vol d'instruction, la signature de l'élève devra également y figurer.

L'emport de passagers pendant les vols est autorisé. Pensez-y !

Classements

Article 6 : Principes de calcul

La formule est la même pour les deux groupes. Seuls le nombre d'avion (N) pris en compte est différent.

$$R = \frac{TH + TB}{N} + TH \times 0,03$$

Avec

R = résultat global du club

TH = total des temps de vol en minutes

TB = 6 minutes x **NPIL** (*bonus*)

NPIL = Nombre de pilotes avec licence fédérale à jour

N =

« Moyens et petits clubs » nombre d'avions susceptibles de voler

« Gros clubs » nombre d'avions ayant participé à la manifestation.

Article 7 : Classement des Comités Régionaux Aéronautiques

Une mobilisation des Comités Régionaux Aéronautiques est souhaitable afin que tous les clubs se sentent mobilisés. Ce classement se fera sur la base du ratio pour un CRA donné :

nombre de clubs participants / nombre de clubs affiliés

Les Prix

Article 8 :

Les clubs primés en 2012 et 2013 seront classés mais non primés, ceci afin de permettre aux autres aéro-clubs d'avoir accès aux prix.

Article 9 : « Moyens et petits clubs »

- **1^{er} prix** : 2 000€ + 3 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
- **2^{ème} prix** : 1 500€ + 2 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
- **3^{ème} prix** : 1 000€ + 2 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.

- **Prix de participation** : quatre clubs dans cette catégorie et n'ayant pas été primés seront désignés par tirage au sort. Ils recevront chacun un bon d'achat de 200€ chez le partenaire de la manifestation.

Article 10 : « Gros clubs »

- **1^{er} prix** : 6 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
- **2^{ème} prix** : 5 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.
- **3^{ème} prix** : 4 casques avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.

- **Prix de participation** : Un club dans cette catégorie et n'ayant pas été primé sera désigné par tirage au sort. Il recevra un casque avion d'une valeur unitaire de 150€ environ.

Article 11 : Classement « CRA »

Il n'est pas prévu de récompense matérielle pour ce classement.

Résultats

Article 12 : documents à envoyer

Pour simplifier la tâche des clubs et minimiser la consommation de papier, il ne sera demandé pour tous les clubs et dans un premier temps que les éléments nécessaires au calcul du résultat :

Feuille récapitulative de participation au Jour le Plus Long (*Annexe 1*)

NB: Pour calculer votre résultat vous pouvez vous servir de la feuille Excel fournie en Annexe 2.

Dans un deuxième temps les clubs arrivant en tête du classement devront compléter, sur demande de la Fédération, leur envoi de documents par :

1. La liste des participants, appareil par appareil (feuille Excel fournie pour les 10 premiers).
2. La photocopie des carnets de route pour chaque appareil.

Article 13 :

Le classement sera établi par le groupe de travail de la FFA.

Article 14 :

En cas de litige, la FFA sera seule juge et pourra invalider un vol non conforme au règlement.

Sécurité

Article 15 :

Tous les vols devront être effectués en régime VFR.

Chaque changement de pilote devra se faire au sol, moteur arrêté et avec retour obligatoire au point d'attente pour le décollage suivant.

Tout appareil ayant enfreint les règles de sécurité entrainera la disqualification du club.

Article 16 : Rappels et recommandations

Un avion ne doit pas effectuer un vol local si son autonomie est inférieure à 30' de vol et nul ne peut poursuivre un vol au voisinage d'un site d'atterrissage approprié si ne subsistent à bord les quantités de carburant nécessaires pour voler pendant 15'. Dans le cas contraire le pilote enfreint les règles de l'air.

Il est conseillé à tous les participants, particulièrement le matin et le soir, de prendre les trajectoires évitant les agglomérations.

Nous attirons l'attention des responsables entretien mécanique, sur le fait que durant cette manifestation, certains avions risquent d'effectuer 13 heures de vol. La tolérance de dépassement des visites de 50 heures et 100 heures étant de 10 heures, il peut être nécessaire d'anticiper ces visites pour rester dans le cadre de la réglementation.

Les clubs vainqueurs des années précédentes ont préparé la manifestation longtemps à l'avance, en particulier pour ce qui est du planning prévisionnel des avions et des pilotes.

A vous de les imiter !!!

Il est rappelé que le carnet de route doit être rempli conformément au règlement en vigueur (notamment une ligne correspondant au vol bloc-bloc).

Bons vols à tous !

Feuille de résultats « Petits et Moyens Clubs »

Aéro-club : Code club :

APPAREILS	TEMPS DE VOL (en MINUTES)
F	
F	
F	
F	
F	
F	
F	
F	
Nombre d'appareils utilisés : N =	TOTAL =

Nombre d'appareils immatriculés au nom du club au 14/06/2014 sauf avions de voltige et de collection :

Nombre de participants avec carte fédérale à jour :

Résultat global :

Cette feuille de résultat est à renvoyer par mail (jour.nuit@ff-aero.fr),
Fax (01 44 29 92 01) ou courrier habituel à la FFA pour le 30 juin au plus tard.

L'envoi de cette feuille par les responsables du club vaut déclaration sur l'honneur attestant de l'exactitude des résultats.

Feuille de résultats « Gros Clubs »

Aéro-club : Code club :

APPAREILS	TEMPS DE VOL (en MINUTES)
F	
F	
F	
F	
F	
F	
F	
F	
Nombre d'appareils utilisés : N =	TOTAL =

Nombre d'appareils immatriculés au nom du club au 14/06/2014 sauf avions de voltige et de collection :

Nombre de participants avec carte fédérale à jour :

Résultat global :

Cette feuille de résultat est à renvoyer par mail (jour.nuit@ff-aero.fr),
Fax (01 44 29 92 01) ou courrier habituel à la FFA pour le 30 Juin au plus tard.

L'envoi de cette feuille par les responsables du club vaut déclaration sur l'honneur attestant de l'exactitude des résultats.